Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Aide au maintien a domicile

Après votre séjour à l'hôpital vous allez rentrer à votre domicile, dans votre famille, dans un établissement (maison de retraite, foyer-logement...) ou dans une famille d'accueil agréée, certaines aides peuvent si vous remplissez les conditions et selon vos ressources, vous faciliter la vie et vous aider à vivre mieux...

L'APA AIDE PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE

Pourquoi ?

Pour aider au financement d'aides dans votre quotidien pour certains actes essentiels de la vie : aide au lever, aide à la toilette, à l'habillage, à l'entretien de votre logement, à la préparation de repas.

Quand, Où ?

- Si vous êtes à domicile :
  l'APA vient principalement aider à rémunérer des heures d'aide à domicile et des dépenses autres (travaux d'adaptation de l'habitat, système de téléalarme, portage de repas à domicile...).
- Si vous devez rentrer en établissement :
  elle pourra permettre de prendre en charge les prestations « d'aide à la dépendance».

Les conditions à remplir :

- Avoir plus de 60 ans,
- Avoir une résidence stable et régulière en France,
- Etre reconnu(e) en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) par référence à une grille nationale de dépendance appelée « grille AGGIR ».

Le GIR, c'est quoi ?

Le GIR est la mesure de votre degré d'autonomie. Il existe 6 « GIR » répertoriés dans la grille nationale (AGGIR). Ils sont numérotés de 1 (personnes les moins autonomes) à 6 (les plus autonomes).
Seules les personnes relevant des GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA.

Le montant de la prestation

Le montant de l'aide varie suivant le GIR et les ressources mensuelles selon un barème défini par les conseils généraux.

Pour plus de renseignements sur le dispositif dans votre département, vous pouvez :

- Selon votre lieu de résidence consulter les sites internet du Conseil Général du Morbihan ou du Conseil Général du Finistère,
- Vous renseigner auprès du service social hospitalier du GHBS, Tél : 02.97.06.91.54

Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Horaires de l'accueil du Scorff :
7h45 à 19h du lundi au vendredi
10H à 18H les samedis, dimanches et jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex

NUMÉROS UTILES

CONTACTEZ-NOUS